



49^e session du Conseil des Droits de l'Homme

**Point 4 – Dialogue interactif avec la commission d'enquête sur la République Arabe
Syrienne**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 18 mars 2022

Excellences,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions la Commission d'enquête internationale indépendante pour son rapport sur la situation en République arabe syrienne. Plus de dix ans après le début du conflit, cette situation reste particulièrement préoccupante.

Ma délégation tient tout d'abord à réitérer son appel urgent à toutes les parties au conflit, et particulièrement au régime syrien, de permettre l'accès au territoire syrien aux membres de la Commission et de coopérer de bonne foi avec celle-ci. Le Luxembourg soutient pleinement le renouvellement du mandat de la Commission d'une année afin de lui permettre de continuer à effectuer son travail essentiel.

Le Luxembourg se montre préoccupé par les violations graves et systématiques des droits et libertés fondamentaux, en particulier par le régime syrien et ses alliés, qui ont été constatées par la Commission d'enquête dans son dernier rapport.

Le Luxembourg condamne fermement les crimes commis, ainsi que l'impunité perpétrée en République arabe syrienne, et appelle au respect du droit international humanitaire et des droits humains. Aussi appuyons-nous les efforts de porter la situation en République arabe syrienne devant la Cour pénale internationale.

Le Luxembourg déplore le recours à la détention arbitraire et à la torture, les conditions de détention inhumaines, ainsi que les nombreux cas de disparitions forcées décrites dans le rapport. Le Luxembourg soutient la recommandation de la Commission d'enquête pour la création d'un mécanisme indépendant doté d'un mandat international pour coordonner et regrouper les demandes concernant les personnes disparues, y compris les victimes d'une disparition forcée.

Je vous remercie.